# Chapitre 38

Produits divers des industries chimiques

**Graphites**

colloïdaux et semi-colloïdaux, en dispersion dans de l'huile minérale, composés d'huile minérale dans une proportion égale ou supérieure à 70 %, de particules de graphite dans une proportion de 2 à 30 % et, dans certains cas, de stabilisants, utilisés principalement pour la fabrication d'huiles graphitées ou pour l'obtention de surfaces graphitoïdes, le graphite constituant l'élément de base. 615.126.1995.2

*Mots-clés: graphites colloïdaux / en dispersion dans de l'huile minérale* **3801**.2000

**Produits à base d'argile**

additionnés d'acide, obtenus par addition contrôlée d'acide sulfurique à une argile naturelle des types palygorskite (attapulgite)-smectite. Après addition d'acide sulfurique, le produit décolorant obtenu n'est pas lavé à l'eau mais séché et pulvérisé en particules de la taille souhaitée.
Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.59.2003.2

*Mots-clés: argile naturelle / palygorskite (attapulgite)-smectite / additionné d'acide sulfurique* **3802**.9000

**Préparation intermédiaire**

contenant comme seul ingrédient actif environ 75 % en poids de carbofuran (2,3-dihydro-2,2-diméthyl-7-benzofuranyl méthylcarbamate) et possédant des propriétés insecticides, utilisée pour fabriquer des insecticides qui peuvent accessoirement être employés comme nématocides.
Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6 (Note 1 de sous-positions du Chapitre 38). 615.127.1995.2

*Mots-clés: avec carbofuran / insecticide / nématocide* **3808**.5900

**Lotion antiparasitaire**

contenant 1,0 % de perméthrine (principe actif), 0,5 % de malathion (principe actif), 4,0 % de butoxyde de pipéronyle (synergique du principe actif), de l'isododécane et du gaz propulseur HFA134a. Ce produit est conditionné pour la vente au détail dans des flacons en matières plastiques d'une contenance de 125 ml et d'un poids net de 116 g, eux-mêmes emballés dans une boîte en carton. Il est indiqué sur le flacon et sur la boîte que ce produit est recommandé dans le traitement des poux et des lentes du cuir chevelu et son application doit se faire sur le cuir chevelu et sur cheveux secs, dans une pièce bien aérée. Après avoir appliqué cette lotion, il est recommandé de se laver les cheveux avec un shampooing doux facilitant le décrochage des lentes mortes.
Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6 (Note 2 de sous-positions du Chapitre 38). 304.38.2012.2

*Mots-clés: traitement du cuir chevelu / contre les poux / contre les lentes / avec perméthrine / avec malathion / avec butoxyde de pipéronyle* **3808**.6100

**Collier pour chiens**

en matières plastiques, imprégné d'un insecticide et d'un acaricide, utilisé pour protéger les chiens contre les puces et les tiques. Le collier mesure environ 48 cm de long, pour une largeur de 1,4 cm et une épaisseur de 0,2 cm. L'une des extrémités du collier est découpée en pointe et l'autre est équipée d'une boucle de coulissage moulée permettant de fixer le collier autour du cou d'un chien. Le produit est conditionné dans un sachet en matières plastiques et présenté dans une boîte en carton pour la vente au détail.
Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.25.2013.2



*Mots-clés: insecticide / acaricide / contre les puces / contre les tiques* **3808**.9100

**Lotion antiparasitaire**

contenant 1,8 % de dépallethrine (principe actif), 7,2 % de butoxyde de pipéronyle (synergique du principe actif), de l'isododécane et du gaz propulseur HFA134a. Ce produit est conditionné pour la vente au détail dans des flacons en matières plastiques de 125 ml, eux-mêmes emballés dans une boîte en carton. Il est indiqué sur le flacon et sur la boîte que ce produit est recommandé dans le traitement des poux et des lentes du cuir chevelu et que l'application de cette lotion doit se faire sur le cuir chevelu et sur cheveux secs, dans une pièce bien aérée. Après avoir appliqué cette lotion, il est recommandé de se laver les cheveux avec un shampooing doux facilitant le décrochage des lentes mortes.
Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.37.2012.2

*Mots-clés: traitement du cuir chevelu / contre les poux / contre les lentes / avec dépallethrine / avec butoxyde de pipéronyle* **3808**.9100

**Préparations**

conditionnées pour la vente au détail en récipients aérosols de 300 ml, contenant des agents fongicides (1,2 % en poids), du parfum, du kérosène, de l'alcool éthylique, de l'isobutane (gaz propulseur) et, pour certaines d'entre elles, du phtalate de diéthyle. Elles sont utilisées notamment dans les hôpitaux, les salles d'opération, les bureaux, les écoles et les chambres de malades pour prévenir la propagation des maladies à champignons pathogènes. 304.15.2000.2

*Mots-clés: fongicide / contre les maladies fongiques* **3808**.9200

**Agent antimicrobien à large spectre à base de dérivés d'isothiazolinone**
en solution aqueuse. Lorsqu'il entre en contact avec des micro-organismes, tels que des champignons, des bactéries et des algues, il engendre une inhibition immédiate de leur développement aboutissant à la mort cellulaire.
Il est utilisé pour le traitement de l'eau et dans des applications en papeterie, en vue de contrôler la croissance des bactéries, des champignons et des algues.
Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1, 3 c) et 6. 710108.20.2019.3

*Mots-clés: solution aqueuse / micro-organisme / champignon / bactérie / algue / mort cellulaire / traitement de l'eau / inhibition* **3808**.9400

**Préparations consistant en mélanges d'acide formique et d'acide propionique**
additionnées ou non de formiate d'ammonium, diluées dans de l'eau et utilisées, en raison de leurs propriétés antimicrobiennes, dans la fabrication d'aliments pour animaux afin de lutter contre les micro-organismes indésirables tels que les bactéries (les salmonelles, par exemple), les levures ou les moisissures.
Application de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 1. 304.60.1999.2

*Mots-clés: antimicrobien / contre les bactéries / contre les salmonelles / contre les levures / contre les moisissures* **3808**.9400

**Mélange**
de deux sels de diazonium mis au type par addition de sulfate de sodium et de chlorure de sodium, destiné à donner naissance, sur certaines fibres textiles, à l'aide d'un copulant, à une matière colorante insoluble dont la teinte ne pourrait pas être développée par un sel de diazonium isolé. 615.130.1995.2

*Mots-clés: sels de diazonium / additionné de sulfate de sodium / additionné de chlorure de sodium / pour fibres textiles / pour l'industrie textile* **3809**.9100

**Mélanges**
de composés d'addition à bas poids moléculaire, présentant divers degrés de méthylolisation, pouvant contenir du formaldéhyde à l'état libre, même éthérifiés (par exemple, monométhylol-et diméthylolurées, triméthylol-et pentaméthylolmélamines, diméthylol-éthylène-urée et polyméthylolmélamine éthérifiée), utilisés comme parements dans l'industrie textile. 615.129.1995.2

*Mots-clés: mélange de composés d'addition / parement / pour l'industrie textile* **3809**.9100

**Préparation**

conditionnée pour la vente au détail en bouteilles en matières plastiques (d'une contenance allant de 75 ml à 5 l), présentée sous la forme d'un liquide visqueux opaque et odorant contenant un agent de surface quaternaire (di-alkyl ester de triéthanol ammonium méthyl sulfate, polymère d'acrylamide et acrylate d'ammonium) (4 %), du parfum, de l'huile minérale, un polymère, de l'acide phosphonique trialkylamine (adjuvant), de l'acide lactique (renforçateur), des colorants et de l'eau (95 %). Ce produit est utilisé pour prévenir tout phénomène d'électricité statique et pour rendre les vêtements plus doux. Il est ajouté au linge au moment du rinçage final.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.40.2010.2



*Mots-clés: adoucissant / assouplissant / pour limiter l'électricité statique* **3809**.9100

**Solutions aqueuses de diméthylol-urée**

même contenant du formaldéhyde provenant de la dissociation du produit, utilisées comme parement dans l'industrie textile, additionnées de parfum.

*Voir aussi la décision "Solutions aqueuses de diméthylol-urée", n° 2924.1900.*

615.128.1995.2

*Mots-clés: parement / pour l'industrie textile* **3809**.9100

**Solutions aqueuses de triméthylol-mélamine**

même contenant du formaldéhyde provenant de la dissociation du produit, utilisées comme parement dans l'industrie textile, additionnées de parfum

*Voir aussi la décision "Solutions aqueuses de triméthylol-mélamine", n° 2933.6900.*

615.131.1995.2

*Mots-clés: parement / pour l'industrie textile* **3809**.9100

**Solvant**

obtenu comme sous-produit à l'issue d'une synthèse Fischer-Tropsch, composé de 63 à 65 % vol d'alcool éthylique, de 35 à 37 % vol d'alcool isopropylique et d'un maximum de 1 % vol d'alcools C3/C4.
Application de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 1. 304.70.2003.2

*Mots-clés: composé d'alcool éthylique / composé d'alcool isopropylique* **3814**.0010/0090

**Liquide clair et transparent**

composé de white spirit (57 %), de décahydronaphthalène (DHN 35 %), d'alcool benzylique (5 %) et d'éthylhexanol (3 %), présenté dans des fûts en acier de 200 litres. Le produit est utilisé pour la préparation des vernis et peintures ou pour le dégraissage des pièces mécaniques, etc.

Application de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 1. 710108.47.2018.3

*Mots-clés: white spirit / décahydronaphthalène / pour vernis et peinture / pour le dégraissage* **3814**.0090

**Solvant organique**

présenté sous forme d'un liquide homogène clair et incolore, sans contaminants solides, contenant: du xylène (88,23 %), du toluène (0,55 %), du méthylisobutyl-cétone (7,68 %) et d'autres produits (3,50 %).

Il est utilisé pour la préparation de mastics, d'apprêts, de peintures, de vernis, d'adhésifs, etc.

Il est conditionné dans des fûts d'une contenance de 20 litres.

Application de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 1. 710108.4.2016.3

*Mots-clés: -* **3814**.0090

**Liquide antigel concentré**

composé essentiellement d'alcool éthylique et d'eau, additionnés d'une faible quantité d'agent de surface anionique , de méthyléthylcétone, de matière colorante et, en fonction de la formule, de monoéthylène glycol. Il est destiné au dégivrage ou au nettoyage des pare-brise après dilution dans de l'eau.
Application de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 3c). 304.11.1999.2

*Mots-clés: dégivrage / dégivrant / pour le nettoyage des pare-brise / composé d'alcool éthylique et d'eau* **3820**.0000

**Trousse de diagnostic pour la détection du virus Chikungunya**

consistant en une trousse de test ELISA (immunoabsorption liée aux enzymes) qui permet un test in vitro semi-quantitatif pour les anticorps humains de la classe d'immunoglobulines IgM contre le virus Chikungunya dans le sérum ou le plasma, pour le diagnostic de la fièvre chikungunya et le diagnostic différentiel de la fièvre hémorragique.

Le produit contient les composants suivants:

1) Puits de microplaques tapissés d'antigènes recombinants du virus chikungunya sous la forme de 12 barrettes de microplaques contenant chacune 8 puits individuels dans un cadre;
2) Etalon (IgM humaine);
3) Contrôle positif (IgM humaine);
4) Contrôle négatif (IgM humaine);
5) Conjugué enzymatique: anticorps IgM anti-humain marqué par de la peroxydase (chèvre);
6) Tampon d'échantillonnage contenant un absorbant IgG/FR (préparation d'anticorps de chèvre anti-IgG humain);
7) Tampon de lavage;
8) Solution de chromogène/substrat: TMB/H2O2;
9) Solution d'arrêt: acide sulfurique 0,5 M;
10) Feuille de protection;
11) Notice d'utilisation; et
12) Certificat de contrôle qualité.

Au cours de la première étape de réaction, les échantillons dilués sont incubés dans les puits. En cas d'échantillon positif, les anticorps IgM spécifiques (également IgA et IgG) se lieront aux antigènes. Pour détecter les anticorps liés, on procède à une deuxième incubation en utilisant un anticorps IgM antihumain marqué par une enzyme (conjugué enzymatique) catalysant une réaction de production de couleur.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6.

*Voir aussi les décisions "Trousse de diagnostic pour la détection du virus Zika", nº 3822.1200.*

304.44.2016.6

*Mots-clés: -* **3822**.1200

**Trousse de diagnostic pour la détection du virus Zika**

consistant en un test in vitro basé sur la détection quantitative de l'ARN du virus Zika par transcription inverse suivie d'une réaction en chaîne par polymérase (RT-PCR).

Le produit contient les composants suivants:

1) Solution PCR: amorce, sonde, tampon TRIS-HCl;
2) Taq: Polymérase, dNTPs, MgCl2;
3) Tampon: TRIS-HCl;
4) Solution PCR-CI: amorce, sonde, tampon TRIS-HCl;
5) Contrôle interne: Plasmide, TRIS-HCl;
6) Contrôle négatif: TRIS-HCl;
7) Standard A (2 x 105 copies/µL): Plasmide, TRIS-HCl, EDTA;
8) Solvant: TRIS-HCl, EDTA;
9) Eau: eau exempte de DNase/RNase; et
10) Instructions d'utilisation (manuel).

Le produit doit être utilisé avec des échantillons d'ARN extraits du sérum, du plasma, de l'urine, du liquide céphalo-rachidien et du liquide amniotique.

La méthode RT-PCR est utilisée pour amplifier l'ARN du pathogène. Un thermo-cycleur pour RT-PCR est utilisé pour amplifier et détecter la sonde fluorescente. Le logiciel calcule la concentration d'ARN du virus Zika, exprimée en copies/µL, en utilisant la courbe d'étalonnage générée à partir du standard de quantification, contenu dans la trousse.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6.

*Voir aussi les décisions "Trousse de diagnostic pour la détection du virus Zika" et "Trousse de diagnostic pour la détection du virus Chikungunya", nº 3822.1200.*

304.44.2016.9

*Mots-clés: -* **3822**.1200

**Trousse de diagnostic pour la détection du virus Zika**

consistant en une trousse de test ELISA (immunoabsorption liée aux enzymes) qui permet un test in vitro semi-quantitatif pour les anticorps humains de la classe d'immunoglobulines IgM contre le virus Zika dans le sérum.

Le produit contient les composants suivants:

1) Puits de microplaques tapissés de protéines recombinantes non structurelles (NS1) du virus Zika sous la forme de 12 barrettes de microplaques contenant chacune 8 puits individuels dans un cadre;
2) Etalon (IgM humaine);
3) Contrôle positif (IgM humaine);
4) Contrôle négatif (IgM humaine);
5) Conjugué enzymatique: anticorps IgM anti-humain marqué par de la peroxydase (chèvre);
6) Tampon d'échantillonnage contenant un absorbant IgG/FR (préparation d'anticorps de chèvre anti-IgG humain);
7) Tampon de lavage;
8) Solution de chromogène/substrat: TMB/H2O2;
9) Solution d'arrêt: acide sulfurique 0,5 M;
10) Feuille de protection;
11) Notice d'utilisation; et
12) Certificat de contrôle qualité.

Au cours de la première étape de réaction, les échantillons dilués sont incubés dans les puits. En cas d'échantillon positif, les anticorps IgM spécifiques (également IgA et IgG) se lieront aux antigènes. Pour détecter les anticorps liés, on procède à une deuxième incubation en utilisant un anticorps IgM antihumain marqué par une enzyme (conjugué enzymatique) catalysant une réaction de production de couleur.

La trousse convient pour le sérodiagnostic des infections aiguës et anciennes au virus Zika.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6.

*Voir aussi les décisions "Trousse de diagnostic pour la détection du virus Zika" et "Trousse de diagnostic pour la détection du virus Chikungunya", nº 3822.1200.*

304.44.2016.3

*Mots-clés: -* **3822**.1200

**Papier indicateur**

sous forme de feuilles de papier blanchi découpées de forme rectangulaire (dimensions 51 x 35,5 cm), surface imprégnée ou recouverte d'un ou plusieurs réactifs de diagnostic ou de laboratoire et d'une couleur jaune, se colorant en rouge au contact de peroxyde d'hydrogène.

Ce papier est utilisé lors du remplissage des cassettes avec du peroxyde d'hydrogène afin de signaler les éventuelles fuites de ce produit (leak indicator ink).

3147.10.2015.3

*Mots-clés: test de diagnostic / réactif de diagnostic / réactif de laboratoire / peroxyde d'hydrogène / leak indicator* **3822**.1900

**Solution nettoyante d'hémolyse**

préparation liquide qui contient de l'azoture de sodium, du phosphate et de l'agent de surface, et conditionnée en bouteilles de deux litres. La fonction principale de cette solution consiste à lyser la membrane cellulaire des érythrocytes et à relâcher des fragments d'hémoglobine qui passeront alors dans une colonne de chromatographie liquide à haute performance (HPLC).

Elle est utilisée, de concert avec d'autres substances, en tant que réactif de diagnostic in vitro pour la mesure du taux d'hémoglobine A1c (HbA1c) dans le sang humain total.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.2.2018.3

*Mots-clés: -* **3822**.1900

**Trousse de diagnostic**

pour la détection in vitro du virus VIH dans le sang, le sérum et le plasma humains par immunoabsorption liée aux enzymes (ELISA). La trousse contient principalement ce qui suit: 1°) cupules enduites d'antigènes VIH-I et VIH-II purifiés et 2°) anticorps de chèvre anti IgG et anti IgM humaines couplés à la peroxydase. Tous les anticorps VIH existant dans le sérum ou le plasma analysé placé dans les cupules se lient aux antigènes VIH après une incubation de 30 minutes à 40 °C. Après lavage des cupules à l'aide d'une solution lavante spéciale qui permet d'éliminer toutes les substances qui ne sont pas liées, le conjugué est ajouté dans les cupules et incube pendant 30 minutes supplémentaires. Après un lavage et un séchage supplémentaires destinés à éliminer les conjugués qui ne sont pas liés, une solution chromogène est ajoutée. Il faut attendre 30 minutes pour qu'un éventuel changement de couleur intervienne et ajouter ensuite une solution d'arrêt. La densité optique de chaque cupule est déterminée dans les 30 minutes qui suivent l'arrêt de la réaction et permet d'indiquer si des anticorps anti VIH sont présents dans le prélèvement et en quelle quantité.
Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.54.1998.2

*Mots-clés: pour la détection du virus VIH / par immunoabsorption liée aux enzymes (ELISA)* **3822**.1900

**Ensemble de poids (poids de contrôle)**

pour l'étalonnage et le calibrage de balances, composé de plusieurs poids en métaux communs de masses différentes précises, fournis dans un récipient commun et accompagnés d'un certificat (certificat d'usine du fabricant ou certificat d'un autre service autorisé) indiquant les valeurs des propriétés certifiées (masse), les méthodes utilisées pour certifier ces valeurs, le degré de certitude (facteur de confiance) ainsi que l'autorité ayant délivré le certificat (fabricant ou autre service).
Application de la Note 2 du chapitre 38.

*Voir aussi la décision "Ensemble de poids (poids de contrôle)", n° 8423.9000.*

311.21.608.2017.6

*Mots-clés: poids de calibrage / poids d'étalonnage* **3822**.9000

**Acide 12-hydroxystéarique**
d'une pureté inférieure à 90 %.

*Voir aussi la décision "Acide 12-hydroxystéarique", n° 2918.1900.*

304.19.1996.2

*Mots-clés: -* **3823**.1910/1990

**Mélanges**
d'acides trialkylacétiques contenant de 9 à 11 atomes de carbone.
615.63.1995.2

*Mots-clés: mélange d'acides trialkylacétiques* **3823**.1910/1990

**Acide gras de palme brut**
Mi-solide de couleur jaune clair avec une petite couche supérieure de liquide brun rougeâtre à 28 °C. Le produit se compose fondamentalement de triglycérides, de diglycérides, de monoglycérides et d'acides gras libres (11,8 % - 22,6 %). Le profil glycéridique est le suivant: triglycérides (81,36 %), diglycérides (13,28 %) et monoglycérides (3,63 %). Le profil moyen des acides gras libres prédominants est le suivant: acide palmitique (40 %), acide oléique (42 %) et acide linoléique (10 %). Le produit est un mélange d'huile de palme raffinée, blanchie et désodorisée (RBD) et d'un distillat d'acide gras de palme. Il est destiné à être soumis à un processus de raffinage afin d'obtenir une oléine de palme alimentaire raffinée, blanchie et désodorisée.
Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.4.2017.3

*Mots-clés: mélange / huile de palme / distillat d'acide gras de palme / triglycéride / diglycéride / monoglycéride / acide palmitique / acide oléique / acide linoléique* **3824**.9999

**Activateur de blanchiment**
sous forme de poudre, composé d'un agent actif, la tétraacétyléthylènediamine (> 90 % en poids), d'un agent de liaison, la carboxyméthylcellulose de sodium (< 8 %), d'un pigment inerte (< 0,5 %) ajouté pour des raisons esthétiques et d'eau (< 2 %). Ce produit est utilisé dans la fabrication des détergents.
Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.52.2002.2

*Mots-clés: contenant de la tétraacétyléthylènediamine* **3824**.9999

**Aluminosilicates de sodium de synthèse**
cristallins, dont la proportion des éléments qui entrent dans leur composition est constante ou non, mais qui contiennent des liants.

*Voir aussi la décision "Aluminosilicates de sodium de synthèse", n° 2842.1000.*

304.20.1996.2

*Mots-clés: -* **3824**.9999

**Arôme de fumée**

pour denrées alimentaires; liquide brun consistant en un condensat de fumée en solution aqueuse, même avec substances additionnées pour des raisons techniques.

*Il ne s'agit pas d'un produit des numéros 3301 ou 3302, mais d'un condensat de fumée. Les produits de ce type qui sont mélangés avec de la maltodextrine ou de l'huile végétale sont classés sous le numéro 2106.*

*Voir aussi la Note 1 b du chapitre 38 ainsi que les décisions "Arôme de fumée", nº 2106.*

3128.822.2014.3 **3824**.9999

**Base pour bâtons de rouge à lèvres**

ne contenant ni matière colorante ni parfum consistant en un mélange homogénéisé de certains ingrédients et destinée, après addition de matière colorante et de parfum, à être moulée sous forme de bâtons de rouge à lèvres. 615.40.1992.2

*Mots-clés: -* **3824**.9999

**Bentonite calcique naturelle**

mélangée à une faible quantité (de 1 à 4 % en poids) de carbonate de sodium (cendres de soude) qui, lors du traitement avec de l'eau au moment de l'utilisation, est transformée par échange d'ions en bentonite de sodium, laquelle est préférable lorsque l'utilisateur doit disposer d'un produit gonflant fortement dans l'eau (par exemple, boues de forage pétrolier, coulis de ciment utilisés pour le cuvelage des puits pétroliers, etc.). 304.12.1999.2

*Mots-clés: bentonite de sodium / produit gonflant* **3824**.9999

**Bloc de zircone dentaire**

de forme ronde, d'un diamètre de 98 mm et d'une hauteur de 14 mm. Il est composé essentiellement d'oxyde de zirconium et en moindre quantité d'autres oxydes métalliques.

Après l'importation, le produit est destiné à être utilisé par des laboratoires dentaires ou des dentistes. Avant utilisation en dentisterie, ce bloc doit être soumis à plusieurs procédures telles que le fraisage, la coloration, le frittage et le vernissage afin de prendre sa forme finale aux fins de restauration dentaire ou de réalisation de dents artificielles.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.44.2018.3




*Mots-clés: oxyde de zirconium / pour dent artificielle* **3824**.9999

**Bloc de zircone dentaire**

de dimensions (L x l x H): 89 x 71 x 16 mm. Il est composé essentiellement d'oxyde de zirconium et en moindre quantité d'autres oxydes métalliques.

Le produit est principalement utilisé dans le cadre de traitements dentaires prothétiques. Après l'importation, le bloc est destiné à être utilisé par des laboratoires dentaires ou des dentistes. Avant utilisation en dentisterie, ce bloc doit être soumis à plusieurs procédures telles que le fraisage, le frittage, le polissage et le vernissage afin de prendre sa forme finale aux fins de restauration dentaire ou de réalisation de dents artificielles.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.44.2018.6




*Mots-clés: oxyde de zirconium / pour dent artificielle* **3824**.9999

**Chauffe-mains ou chauffe-pieds jetables**

constitués par un sachet, conditionné sous emballage hermétique, en nontissé poreux revêtu de matières plastiques, contenant principalement de la poudre de fer, un catalyseur d'oxydation, un promoteur d'oxydation et des absorbeurs d'humidité. Au contact de l'air ambiant, après avoir enlevé l'emballage extérieur, la poudre de fer subit une oxydation régulière au cours d'une réaction qui produit de la chaleur (réaction exothermique), pendant une période d'une durée de 5 à 7 heures. Ces articles sont destinés à réchauffer les mains ou les pieds au cours d'activités effectuées par temps froid.
Application de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 1.

*Voir aussi la décision "Compresses chauffantes / refroidissantes", n° 3824.9999.*

304.16.2000.2

*Mots-clés: pour réchauffer les mains / pour réchauffer les pieds / compresse chauffante / avec poudre de fer / oxydation / réaction exothermique* **3824**.9999

**Compresses chauffantes / refroidissantes**

Sachet de forme plate fabriqué à partir d'une feuille en matière plastique soudée et recouverte sur sa face extérieure d'un tissu de fibres textiles synthétiques, dans les dimensions d'env. 40 x 28 cm, rempli d'un gel maintenant la température; réutilisable, de couleur bleue, avec impression du nom de la marque, mode d'emploi, etc.

*Voir aussi la décision "Chauffe-mains ou chauffe-pieds jetables", n° 3824.9999.*

3139.79.2011.2



*Mots-clés: coussin chauffant / coussin refroidissant / pour réchauffer / pour refroidir / rempli d'un gel maintenant la température* **3824**.9999

**Concentrat d'antibiotique**

présenté sous forme d'une poudre blanche micronisée contenant 2,3 % environ de nisine (un antibiotique), 74 % de chlorure de sodium et 17 % de protéines de lait (résidus de la fabrication de la nisine), utilisé dans l'industrie alimentaire pour empêcher la prolifération des bactéries. 615.41.1992.2

*Mots-clés: avec chlorure de sodium / avec nisine / utilisé dans l'industrie alimentaire* **3824**.9999

**Emulsifiant**
sous forme de poudre, constitué d'ester d'acide diacétyl-tartrique de mono- et diglycérides végétaux et de phosphate tricalcique (10 %), destiné à servir d'agent de volume dans les préparations en poudre pour pain et les mélanges de farines.
Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.33.2007.2

*Mots-clés: constitué d'ester d'acide diacétyl-tartrique / agent de volume / pour les préparations en poudre pour pain / pour les mélanges de farines* **3824**.9999

**Emulsifiant**
sous forme de poudre, constitué d'ester d'acide diacétyl-tartrique de monoglycérides et de carbonate de calcium (20 %), destiné à servir d'agent de volume dans les préparations en poudre pour pain et les mélanges de farines.
Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.34.2007.2

*Mots-clés: constitué d'ester d'acide diacétyl-tartrique / agent de volume / pour les préparations en poudre pour pain / pour les mélanges de farines* **3824**.9999

**Emulsifiant et stabilisant combinés**
sous forme de poudre fine, principalement constituée d'un mélange de mono-, di- et tri-, esters d'acides gras de la glycérine (la teneur en triglycérides du produit étant un résidu du processus de fabrication), de carboxyméthylcellulose de sodium, de gomme de guarée, de carraghénine, d'alginate de sodium et de gomme de caroube, destiné à être ajouté en faibles proportions (moins de 1%) aux crèmes glacées fermes et molles pour en améliorer la texture et la consistance.

*Les produits de ce genre ayant une teneur en triglycérides supérieure à 33 % relèvent du numéro 2106 (cf. Notes explicatives suisses, n° 3824.9999).*

615.42.1992.2

*Mots-clés: pour améliorer la consistance des crèmes glacées* **3824**.9999

**Litière pour chats**
granulés gris clair, irréguliers, à base de bentonite activée et de charbon activé, additionnés d'huile parfumée; destinés à absorber l'urine et à neutraliser les odeurs indésirables des bacs sanitaires pour chats *(à base de bentonite pure: 2508.1000)*.

*Voir aussi les décisions "Litière pour chats", nos 2309.9090 et 3824.9999.*

311.10.5.2016.5

*Mots-clés: bentonite / minéral / inorganique* **3824**.9999

**Litière pour chats**

sous forme de granulés, de cristaux ou de billes, en silicagel blanc et bleu (gel de silice); destinée à absorber l'urine et à neutraliser les odeurs indésirables des bacs sanitaires pour chats *(en silicagel pur: 2811.2200)*.

*Voir aussi les décisions "Litière pour chats", n$^{os}$ 2309.9090 et 3824.9999.*

311.10.5.2016.8

*Mots-clés: silicagel / gel de silice / inorganique* **3824**.9999

**Mélange de deux oxydes inorganiques**

obtenu par un procédé breveté consistant à mélanger de l'oxyde d'yttrium et une faible quantité d'un autre oxyde inorganique (autre que d'un métal des terres rares ou de scandium) suivant des proportions prédéterminées, à agglomérer ou à pelletiser le mélange, à le fritter, à le broyer et à le tamiser en vue d'obtenir un produit final pulvérulent possédant les propriétés physiques requises (surface spécifique, dimension des particules, densité et point de fusion) propres à le rendre apte à un emploi particulier.
Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 1 a) du Chapitre 28) et 6. 304.15.2005.2

*Mots-clés: mélange avec de l'oxyde d'yttrium* **3824**.9999

**Mélange de deux types d'argile**

à base de bentonite, résultant d'un procédé breveté faisant appel à plusieurs opérations: mélange d'argiles à base de magnésium et d'aluminium suivant un rapport prédéterminé, addition d'eau pour créer une boue liquide et action d'un broyeur à boulets afin de désintégrer les argiles et enlever certaines impuretés, centrifugation pour enlever d'autres impuretés et ensuite séchage du mélange dans un tambour en vue d'obtenir un produit final ayant des propriétés qui n'existent pas à l'état naturel.
Application de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et de la Note 1 du Chapitre 25. 304.41.2000.2

*Mots-clés: à base de bentonit* **3824**.9999

**Mélange sous forme liquide (sirop)**
contenant du maltitol (50 à 55 % en poids), du sorbitol (D-glucitol) (moins de 8 % en poids), de l'eau et de faibles quantités de sucres réducteurs (moins de 0,2 % en poids). Ce mélange est produit à partir de fécule de pomme de terre ou d'amidon de maïs par hydrogénation catalytique partielle (cette réaction étant délibérément interrompue) de sirops de maltose ou de sirops à haute teneur en maltose.

Il est destiné à être utilisé en tant qu'édulcorant aux fins de la production, par exemple, de préparations diététiques, de produits pharmaceutiques, de cosmétiques, ou de chewing-gum.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6.

*Voir aussi la décision "Maltite / maltitol", nº 2940.0000.*

304.32.2016.2

*Mots-clés: succédané de sucre / édulcorant* / maltitol / sorbitol / D-glucitol / sirop de maltose hydrogéné / fécule de pomme de terre / amidon de maïs **3824**.9999

**Préparation**
comprenant, indépendamment de nombreux autres composants de caractère secondaire, du pyrophosphate et du tripolyphosphate de sodium, un azurant optique et un agent tensio-actif anionique en faible quantité, destinée à la fabrication d'une préparation pour lessives, par addition de détergents notamment. 615.132.1995.2

*Mots-clés: à base de pyrophosphate / à base de tripolyphosphate de sodium / pour la fabrication d'une préparation pour lessive* **3824**.9999

**Préparation d'oligo-éléments pour plantes,**
sous forme liquide, contenant du manganèse (14 %), du zinc (13 %), du cuivre (0,75 %), de l'eau et de faibles quantités d'azote et de potassium. Elle est appliquée sur la surface des graines avant leur plantation, afin de faciliter leur germination dans des sols pauvres en zinc, en cuivre ou en manganèse.
Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.5.2006.2

*Mots-clés: avec manganèse / avec zinc / avec cuivre / pour faciliter la germination des graines* **3824**.9999

**Préparation nutritive liquide pour plantes**

présentée en conditionnements de 20 litres, consistant en un liquide brun foncé, soluble dans l'eau, composée d'acides aminés L- (proline, glycine, alanine, arginine) (5 % en poids), de zinc soluble dans l'eau (4,5 % en poids) et d'eau. Cette préparation est à base de molécules organiques et est utilisée dans l'agriculture soit en application directe dans le sol, soit sur le feuillage pour reconstituer dans certains types de cultures des acides aminés essentiels et du zinc qui pourraient être appauvris en cas de conditions climatiques défavorables (sécheresse, basses températures, action du vent, par exemple) ou durant les moments critiques de la vie des cultures (repiquage, formation du fruit, par exemple).
Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.75.2009.2

*Mots-clés: avec acides aminés / avec zinc / pour l'agriculture* **3824**.9999

**Ruban correcteur**

à savoir dispositif de correction des erreurs de frappe ou d'écriture, constitué par un dévidoir en matière plastique contenant un rouleau de ruban correcteur se déroulant à partir d'une bobine débitrice et s'enroulant sur une bobine réceptrice conçue pour recevoir le ruban déroulé.

Le ruban correcteur est enduit en surface d'un film recouvert d'un pigment de couleur blanche. Ce film est appliqué en pressant fermement une tête de transfert qui dépasse du dérouleur sur la surface de la partie à corriger et en faisant glisser cette tête sur cette surface jusqu'à ce qu'elle soit recouverte puis en relevant verticalement la tête de transfert.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 3 d) du Chapitre 38) et 6. 304.4.2009.2



*Mots-clés: Tipp-Ex / roller de correction* **3824**.9999

**Silicates de calcium de synthèse**

amorphes, ayant une structure aléatoire puisque la proportion des éléments (calcium et silicium) qui entrent dans leur composition est variable mais dont la composition ne peut être définie par un rapport constant entre les éléments. 304.22.1996.2

*Mots-clés: -* **3824**.9999

**Restes alimentaires hygiénisés**

destinés à la fermentation dans une installation de production de biogaz; constitués de déchets de composition différente provenant de l'agriculture, de l'artisanat et de l'industrie, tels que résidus de production et de récolte, résidus pourris d'aliments pour le bétail et les animaux de compagnie, aliments pour animaux périmés, ratés de fabrication issus de la production d'aliments et de denrées d'agrément, marchandises pourries, résidus de production ainsi que résidus similaires aux déchets ménagers provenant de cuisines industrielles, cantines et entreprises de restauration, déchets de cuisine et de table, déchets alimentaires provenant de grands marchés et de marchés hebdomadaires, denrées alimentaires périmées et marchandises pourries provenant du commerce de gros et de détail mais également des centres de stockage, de réfrigération et de transport; ces déchets sont mélangés ensemble afin de former une suspension et hygiénisés au moins 1 heure à 70 °C; la suspension est transportée avec un camion-citerne spécial à une température de 55 °C.
Selon Note 4 du Chapitre 38
3128.838.2012.3

*Mots-clés: déchets organiques / résidus d'aliments / déchets alimentaires / pour la fermentation / pour la production de biogaz* **3825**.1000